

COUPE D'ARGENT U16

TROPHÉE BANQUE POPULAIRE

AUVERGNE RHÔNE ALPES

Jeunes Dames et Jeunes Hommes nés en 2006 et 2007

CALENDRIER COUPES D'ARGENT MONT BLANC

1. Premier bloc :

- Morzine : 2 Janvier Dames (Slalom)
- Flaine : 2 Janvier Hommes (Slalom)
- Les Gets : 14 Janvier Hommes (Super G)
- Les Gets : 15 Janvier Dames (Super G)
- Châtel : 21 Janvier Dames (Géant)
- La Clusaz : 21 Janvier Hommes (Géant)
- Châtel* : 22 Janvier Dames (Géant)
- La Clusaz* : 22 Janvier Hommes (Géant)

2. Deuxième bloc :

- Les Carroz : 19 Février Dames (Slalom) + Manche Sprint
- Les Houches : 19 Février Hommes (Géant) + Manche Sprint
- Les Houches : 26 Février Dames (Géant) + Manche Sprint
- Praz de Lys : 26 Février Hommes (Slalom) + Manche Sprint
- Megève : 4 Mars Dames (Super G)
- Megève : 5 Mars Hommes (Super G)

3. Coupe d'Argent 1ère année (2007) :

- Manigod : 20 Mars Dames et Hommes (Slalom)

4. Finale :

- Avoriaz : 18 Avril Filles et Garçons (Team Event)



CALENDRIER COURSES NATIONALES

Coupe de Noël :

- Val Cenis : 16 et 17 Décembre Filles et Garçons 2006 (Géant et Slalom)

1^{ère} étape :

- Les Deux Alpes : du 25 au 28 Janvier Filles et Garçons (Super G, Géant et Slalom)

2^{ème} étape :

- Serre-Chevalier: du 7 au 10 Mars Filles et Garçons (Super G, Géant et Slalom)

3^{ème} étape :

- Morzine/Avoriaz: du 12 au 15 Avril Filles et Garçons (Super G, Géant, Slalom et PSL)

QUALIFICATIONS ET INSCRIPTIONS COUPES D'ARGENT MONT BLANC

Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs filles et garçons nés en 2006 et 2007, licenciés et sélectionnés par leurs districts respectifs.

Les inscriptions devront être envoyées impérativement par le référent district sur le Web FFS de la plateforme SKIFFS.

PARTICIPATION COUPES D'ARGENT MONT BLANC

L'inscription au Coupe d'Argent sera de la responsabilité des districts. Chaque référent pourra inscrire le nombre de jeunes qu'il souhaite. Les quotas filles et garçons sont libres. Cependant, le nombre de participants maximum sera de 100 pour les filles et de 110 pour les garçons. Enfin, un jeune ne pourra pas participer s'il a plus de 200 points FFS** sur la liste en vigueur le jour de la compétition. Si le quota est dépassé, une sélection par les points FFS sera effectuée.

**COVID19 : cette mesure est limitée aux courses du bloc 2.

CLASSEMENT GÉNÉRAL

Aucun classement général ne sera calculé pour cette saison 2021-2022.

Les « Manches Sprint » (BLOC 2) feront l'objet d'un classement spécifique sous le même principe que la Coupe du Monde. La somme des points Coupe du Monde obtenus par un coureur sur l'ensemble des épreuves de manches sprints sera retenue. Si le temps total d'un compétiteur est supérieur de 8% au temps du vainqueur aucun point ne sera attribué, peu importe le rang obtenu.

Ce classement sera réactualisé au fur et à mesure des compétitions et visible sur le site internet du Comité Mont Blanc : ski74.fr



ORGANISATION & ORDRES DE DÉPART

Bloc 1 :

Organisation et Classement :

Les événements techniques du Bloc 1 sont disputés en deux manches minimum plus éventuellement une à deux manches supplémentaires, selon les conditions et les décisions du jury.

Les deux premières manches seront support du classement officiel FFS de la course N°1, et les manches 3 et 4 serviront de support du classement officiel de la course N°2.

Si 4 manches sont courues alors deux courses pourront être homologuées pour les points FFS.

Le classement de l'épreuve du jour sera calculé sur l'addition des deux meilleurs points courses pour chaque compétiteur parmi les manches courues.

Les cinq premières et les cinq premiers de ce classement seront récompensés.

Pour la (ou les) courses de vitesse, la première course servira de classement officiel FFS, plus éventuellement la deuxième course si les conditions et les décisions du Jury l'autorisent.

Dossards :

Pour la première course technique, un tirage au sort à la mêlée pour la première manche avec une inversion complète pour la deuxième manche sera effectué. Pour la course technique suivante, le même tirage au sort que la première course technique sera retenue, en coupant par le milieu, pour déterminer l'ordre de départ. Cet ordre sera inversé pour la deuxième manche.

Exemple avec 60 concurrents : du 30 au 1 et du 60 au 31 pour la première manche puis du 31 au 60 et du 1 au 30 pour la deuxième manche.

Concernant l'(ou les) épreuve de vitesse, un tirage au sort avec les points FFS sera réalisé (Premier groupe pour les 30 premières filles et 40 premiers garçons), la suite du tirage se fera dans l'ordre des points FFS. Inversion du bibo en cas de deuxième course.

Courses à Etoile * :

Les courses identifiées sur le calendrier par un * (le 22 janvier à Châtel et La Clusaz) ne seront constituées que de deux manches. Les abandons et disqualifié(e)s de la première manche ne seront pas autorisé(e)s à participer à la deuxième manche.

Bloc 2 :

Organisation et Classement :

Les courses techniques du Bloc 2 sont disputées en deux manches minimum plus éventuellement une « Manches Sprint » selon les conditions et les décisions du jury.



Pour les « Manches Sprint », les 20 meilleurs garçons des deux premières manches en alternant le résultat de la première et deuxième manche, puis les 10 suivants du classement général seront qualifiés.

Pour les filles, les 16 meilleures des deux premières manches, en alternant le résultat de la première et deuxième manche, puis les 4 suivantes du classement général seront qualifiées.

Les trois premières et premiers de la « Manche Sprint » seront récompensés à la fin de l'épreuve. En fin de saison, le classement général des « Manches Sprint » permettra d'attribuer des lots aux trois premiers.

COMPOSITION DU JURY & DESIGNATION DES TRACEURS ET ARBITRES

Le jury est composé du DT, du responsable du Circuit U16 ou son représentant ainsi que de l'arbitre désigné. Le jury se réunit au minimum 10 minutes avant le premier départ officiel.

Le responsable du circuit établira en début de saison l'ensemble des traceurs et arbitres. Il attribuera le traçage à un district qui aura la responsabilité de désigner son traceur. Il en est de même pour le nom de l'arbitre. Une répartition par district sera respectée sur l'ensemble de la saison. (Voir tableau ci dessous)

| Courses | Traceurs | | Arbitre |
|---------------|----------|-----|---------|
| | M1 | M2 | |
| Morzine F | CHA | AR | MB |
| Flaine G | AG | CHA | AR |
| Les Gets G | CHA | AR | MB |
| Les Gets F | CHA | AG | MB |
| Châtel F | CHA | MB | AR |
| La Clusaz G | AR | AG | CHA |
| *Châtel F | AG | AR | CHA |
| *La Clusaz G | MB | CHA | AR |
| Les Carroz F | AG | MB | MB |
| Les Houches G | MB | CHA | AR |
| Les Houches F | MB | AG | CHA |
| Praz de Lys G | AG | AR | MB |
| Megève F | MB | | CHA |
| Megève G | MB | | AR |
| Manigod G | AR | MB | AG |



MODE DE SELECTION POUR LES ÉTAPES DES ÉCUREUILS D'OR

Le responsable du circuit, Anthony SECHAUD, organisera un comité de sélection au plus tard le lendemain du dernier évènement pris en compte avant la course nationale. Ce comité de sélection sera composé du responsable du circuit et des référents district pour établir la liste des jeunes sélectionnés pour chaque étape. Cette sélection tiendra compte des résultats sportifs ainsi que d'autres paramètres comme la forme du moment, le parcours de l'athlète ainsi que sa progression, des indicateurs physiques, son attitude lors de journée de regroupement, etc...

Pour rappel, le Comité Mont Blanc dispose d'un quota de 40 places pour les garçons et de 35 places pour les filles.

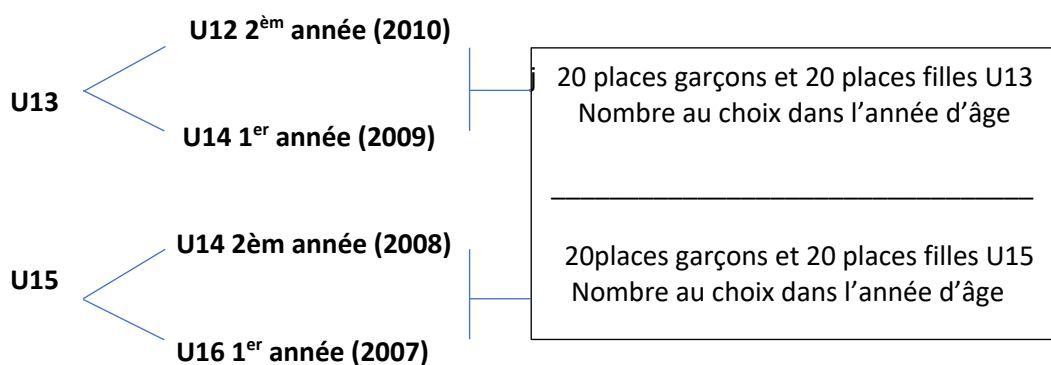
Le Comité de sélection se réserve le droit de ne pas remplir les quotas.

COQ D'OR: (Accès finale)

Pour rappel, le Comité Mont Blanc dispose d'un quota de 20 places pour les Garçons et 20 places pour les filles

- 5 places par district
- Date retour impérative le 15 mars 2022.

SCHÉMA EXPLICATIF : Pour la saison 2022 le SNMSF propose aux U16 1er année de participer au coq d'or. Il a prévu de structurer les catégories en U13 et U15. Correspondance avec catégorie FFS ci-dessous.



Les U12 né(e)s en 2011 ne pourront donc pas participer à l'épreuve du coq d'or.

MATÉRIEL TECHNIQUE

Pour les épreuves de SG les coureurs doivent utiliser des skis aux normes FIS de la catégorie ENFANTS 2.

Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions régionales quelle que soit la discipline.



Les casques dont la structure est souple à hauteur des oreilles ne sont permis qu'en slalom (Art RIS :6)

Préconisation sur l'utilisation des farts :

Recommandation :

- La Commission Nationale du Ski Alpin pour des raisons économiques, environnementales, et liées à la santé des utilisateurs, recommande de ne pas utiliser de farts hautement fluorés (HF) dans les catégories U12, U14 et U16 lors d'épreuves de niveau national ou régional.

Interdiction :

- L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse.
- L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

Sanctions :

- Toute infraction constatée ou rapportée au jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

Règle en cas d'un piquet enfourché :

- Si un coureur enfourche un piquet et que cette faute est vraiment visible, il doit sortir du tracé et s'arrêter. En cas de non-respect de la règle citée auparavant, le jury pourra prendre la décision d'interdire le départ de la 2^{ème} manche au coureur fautif ou appliquer une sanction plus lourde.

FINALE COUPE D'ARGENT TROPHÉE BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES

La finale des Coupe d'Argent se fera sous le format d'un Team Event par district. Chaque district devra engager 8 équipes. Chaque équipe devra se composer d'une U16 fille, d'un U16 garçon, d'une U14 fille et d'un U14 garçon.

Les responsables de districts devront communiquer leurs équipes à Anthony Séchaud au plus tard le 10 avril 2022.

La hiérarchie des districts sera établie en prenant la somme des points FFS du meilleur garçon et de la meilleure fille U14 et U16.

Le règlement du Team Event : <http://www.ffs.fr/pdf/reglements/REGALPIN/FFSreg-alp2a-1.pdf>



